

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D24013CCAS
Séance du 27 juin 2024 à 18 heures 30

Ce jourd'hui le vingt-sept juin de l'an deux mille vingt-quatre à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 17/06/2024

Date d'affichage
Le 18/06/2024

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 01/07/2024

Présents :

Membres élus :

Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Sophie ESCORISA GRIMAUD, Marie-Thérèse FRAYSSINET,

Membres nommés : Michèle CAMEL, Christiane FOULQUIER, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET,

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 9	Vote pour : 9
Votants : 9	Vote contre : 0

Absents excusés : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS, Michel CUPOLI, Bruno VICTORIA, Boualem MEGUENNI

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après lecture du procès-verbal de la séance du de Conseil d'Administration du 4 avril 2024,

Et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration, ci-après annexé.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 27 juin 2024

La Vice-Présidente,
Agnès BRU



La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.

Procès-Verbal du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du jeudi 04 avril 2024 à 18h30

Présents :

Membres élus : Gérard POUJADE Maire Président du CCAS, Agnès BRU Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Christiane Foulquier, Michèle CAMEL, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Anne-Laure GRILLOT

Absents excusés : Marie-Thérèse FRAYSSINET, Boualem MEGUENNI

Membre démissionnaire : Céline TAFELSKI

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2024 est approuvé à l'unanimité

2. Membres du Conseil d'Administration : démission d'une conseillère

En application de l'article L. 231 du Code électoral, Céline Tafelski démissionne du conseil d'administration suite à sa prise de fonction d'un emploi listé dans cet article du code.

Un nouveau membre sera désigné au conseil municipal du 8 avril 2024

3. Budget

a. Approbation budgétaire de l'exercice 2023

1) Compte de Gestion 2023

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 44 394,15 €

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 38 178,25 €

Résultat de l'exercice : 6 215,90 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : 3 447,27 €

Résultat de clôture de l'exercice : 9 663,17 €

Le compte de gestion dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2023 est approuvé à l'unanimité

2) Compte Administratif 2023

Dépenses de fonctionnement : 38 178,25 €

Recettes de fonctionnement : résultats reportés 3447,27 € + opérations de l'exercice 44 394,15 € = 47 841,42 €

Résultat de clôture : 9663,17 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité

3) Affectation des résultats

L'excédent de fonctionnement 2023 d'un montant de 9663,17 € est affecté au budget 2024

b. Budget primitif 2024

1) Subvention aux associations

Le CCAS est soucieux de soutenir les associations proposant des services aux familles et approuve le montant de 5 500 € alloué selon la répartition suivante :

Unis-Cité Occitanie : 2 300 €

ADMR association locale : 2 600 €

Les restos du cœur – Antenne du Tarn : 300 €

Epicierie Sociale de l'Albigeois : 300 €

2) Notes synthétiques sur le Compte Administratif 2023 et sur le Budget Primitif 2024

Le budget 2023 est composé uniquement de la section de fonctionnement et n'a présenté aucune particularité en matière de dépenses et de recettes.

Le budget 2024 est présenté avec la nouvelle nomenclature M57, il est constitué uniquement d'une partie fonctionnement. Le plan comptable M57 permettant la fongibilité des crédits, le budget ouvre la possibilité au Président, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section fonctionnement.

La commune verse à son CCAS une participation d'équilibre d'un montant de 25 000 €. Les sommes inscrites au budget 2024 s'élèvent à 52 213,17 €

3) Approbation du Budget Primitif 2024

Dépenses de fonctionnement : 52 213,17 €

Recettes de fonctionnement : 52 213,17 €

Le budget primitif est adopté à l'unanimité. Le conseil autorise Monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section fonctionnement (nomenclature M57).

4. Secours aux particuliers

a. Aides d'urgence apportées depuis le dernier conseil

2 vélos ont été gracieusement fournis par l'association Emmaüs pour deux personnes en précarité

Bons alimentaires : 400 € (répartis à 2 familles)

Bon carburant : 80 € (1 famille)

b. Demandes d'aide

Situation 1 : Le conseil décide à l'unanimité d'aider une famille à régler une facture d'eau. Montant de l'aide : 236,78 € directement versée à VEOLIA EAU

Situation 2 : Demande d'aide au règlement du loyer : 481,54 €. Le Conseil décide d'attendre l'avis de l'assistante sociale du département qui reçoit cette personne le vendredi 5 avril 2024.

5. Questions diverses

a. Situation Monsieur R.

Après avoir présenté la situation depuis 2022, la Vice-présidente précise : le CCAS du Séquestre et l'assistante sociale du département ont fait savoir à Monsieur qu'ils se tiennent à sa disposition pour un soutien, une aide administrative notamment pour une demande de logement social.

b. Sorties Seniors

Le CCAS organise 2 sorties pour les seniors de 65 ans et plus :

Une visite guidée du musée Toulouse Lautrec le jeudi 2 mai 2024

Déplacement en minibus (mis à disposition gracieusement par l'association Espace jeunesse) et covoiturage.

Personnes non imposables : 10 €, tarif Normal : 15 €, personnes hors commune : 18 €

La visite dure 2h, est adaptée aux personnes ayant des difficultés à la marche, se déplaçant aidées d'une canne.

Sortie au jardin des Martels à Giroussens le 11 juillet 2024

Déplacement en bus – pique-nique sorti du sac - balade à bord du train touristique – visite libre du Jardin des Martels

Personnes non imposables : 20 €, tarif normal : 25 €, personnes hors commune : 28 €

c. Portage de repas à domicile

Pour information : L'entente intercommunale pour la fourniture de repas a décidé de ne pas augmenter le prix du repas, le CCAS d'Albi (qui assure le portage) a décidé d'appliquer une augmentation à compter du 1^{er} avril 2024. La livraison passe de 4,58 € à 4,82 €

d. Repas intergénérationnel à la cantine

Possibilité de renouveler l'expérience pendant les vacances scolaires, avec les enfants du centre de loisirs

e. Film « Nos Maires »

Le maire a fait un documentaire sur la fonction d' élu, il a interviewé plusieurs maires de France, ce documentaire sera diffusé aux séquestrois le 3 mai à 20h30 au Quartz

La séance est levée à 20h

*Agnès Escoria
Garnaud*

